



FORUM NUMERIQUE POUR L'INSTALLATION EN AGRICULTURE



14^{ème} édition JRIA - 2020/2021

www.deveniragriculteur.corsica



LA DOTATION JEUNE AGRICULTEUR (DJA)

Aide à la trésorerie versée en 2 fois pour les installations :
80% la 1ère année d'installation et 20% en 5ème année.

Son montant varie selon votre type d'installation pour la base
et en fonction des modulations engagées dans votre projet.

▷▷▷ Installation à titre principal/exclusive : Base de 25000€

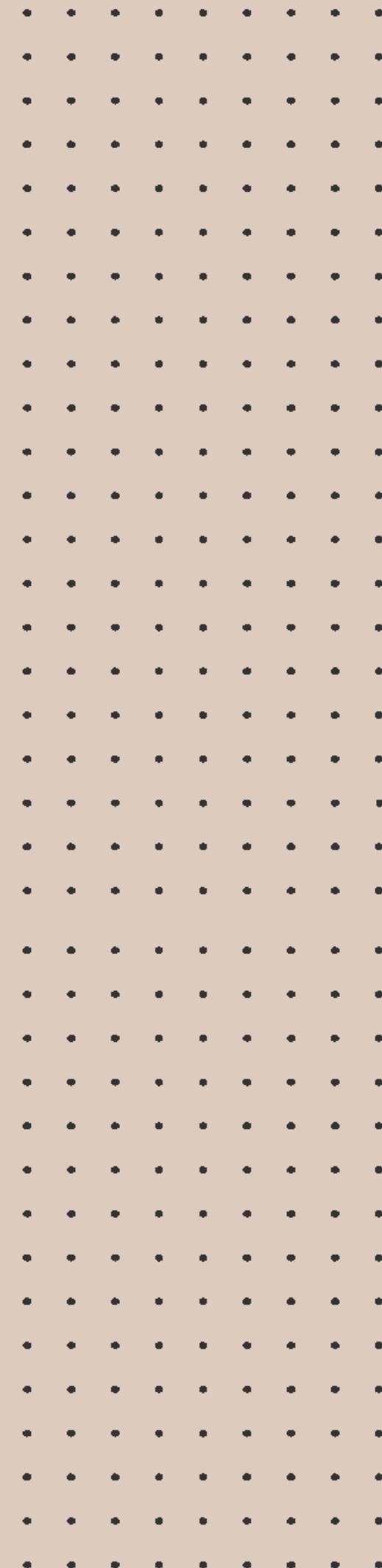
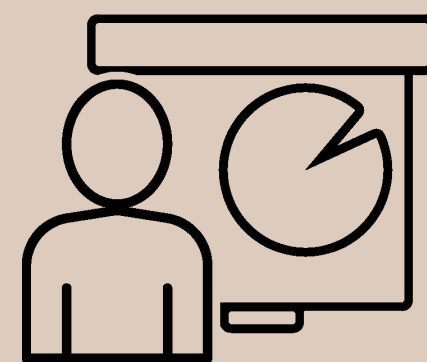
▷▷▷ Installation à titre secondaire : Base de 12500€

À cette base, peuvent s'ajouter différents critères à mobiliser et à respecter qui augmenteront votre dotation. Un contrôle sera effectué par l'ODARC au terme de votre 4ème année d'installation pour vérifier la réalisation des critères engagés.

LA DJA EST PLAFONNÉE À 65000 €.



LES CRITÈRES DE MODULATION





CRITÈRE “INSERTION PROFESSIONNELLE DU CANDIDAT” + 10.000€

3 possibilités:

- avoir une capacité agricole de niveau 3
- avoir passé son diplôme agricole en alternance sur 2 ans
- faire un stage “CCPA” ,mis en place par l’ODARC, qui dure 6 mois chez un exploitant de sa production principale, installé depuis plus de 8 ans, sans lien familial, inscrit en démarche qualité si existante dans la production. Ce stage s’effectuera à temps complet avant installation, ou à temps partiel après installation. Vous êtes rémunéré lors du stage et les charges afférentes à votre embauche seront payées à l’exploitant.



CRITÈRE “PROJET OPTIMISANT LE POTENTIEL PRODUCTIF DE L’OUTIL DE PRODUCTION” + 5000€

Les projets qui prévoient une production générant un chiffre d’affaire (hors subvention) en année 4 qui représente au moins 120% du potentiel de production de la même année, mesuré par la Production Brut Standard (PBS).



CRITÈRE “PROJET GÉNÉRATEUR D’EMPLOI” + 5000€

Les projets qui prévoient l'embauche d'un salarié sur 24 mois consécutifs obligatoires, à temps complet ou partiel au choix



CRITÈRE “PROJET REPRISE D'EXPLOITATION HORS CADRE FAMILIAL” + ENTRE 5000€ À 15.000€

Les projets qui s'accompagnent d'une charge financière importante liée à l'acquisition d'actifs productifs au démarrage de l'activité.



CRITÈRE “PROJET DÉLAI D’ENTRÉE EN PRODUCTION”
+ 5000€ SI DÉLAI MOYEN (PPAM/VITICULTURE)
+ 10.000€ SI DÉLAI LONG (ARBORICULTURE)



CRITÈRE “PROJET DÉMARCHE QUALITÉ”
+ 5000€ RACE LOCALE
+ 10.000€ AOP/AOC,IGP, LABEL ROUGE, HVE



CRITÈRE “PROJET VALORISATEUR DES ESPACES AGRICOLES” + 10.000€

Les projets qui engagent une mise en valeur foncière sur au moins 5 ha.



**CRITÈRE “PROJET SE TRADUISANT PAR UN DEGRÉ D’ATTEINTE DE
L’AUTONOMIE ALIMENTAIRE DU BÉTAIL”**

+ 10.000€ - CULTURE

+ 5000€ - SURFACE FOURRAGÈRE PERMANENTE

LES AIDES À L'INVESTISSEMENT

Un JA a la possibilité de solliciter des subventions sur certains investissements. Le taux (entre 60% et 80% des montants investis) varie en fonction de l'investissement effectué. Ainsi, un projet JA situé en zone de montagne ou un JA faisant un investissement dit 'prioritaire' pour son exploitation sera avantagé.

Un ou plusieurs devis seront demandés par les services de l'ODARC en fonction du montant de l'investissement prévu. L'investissement est réalisé dans sa totalité par le JA. Il est, par la suite, remboursé sous environ 8 semaines. Il est donc important de prévoir une trésorerie d'investissement (Prêt relai ou fonds propre...).



NOTA BENE / FILIÈRE APICULTURE

Uniquement les JA en démarche AOP "Mele di Corsica" sont éligibles aux aides à l'investissement.

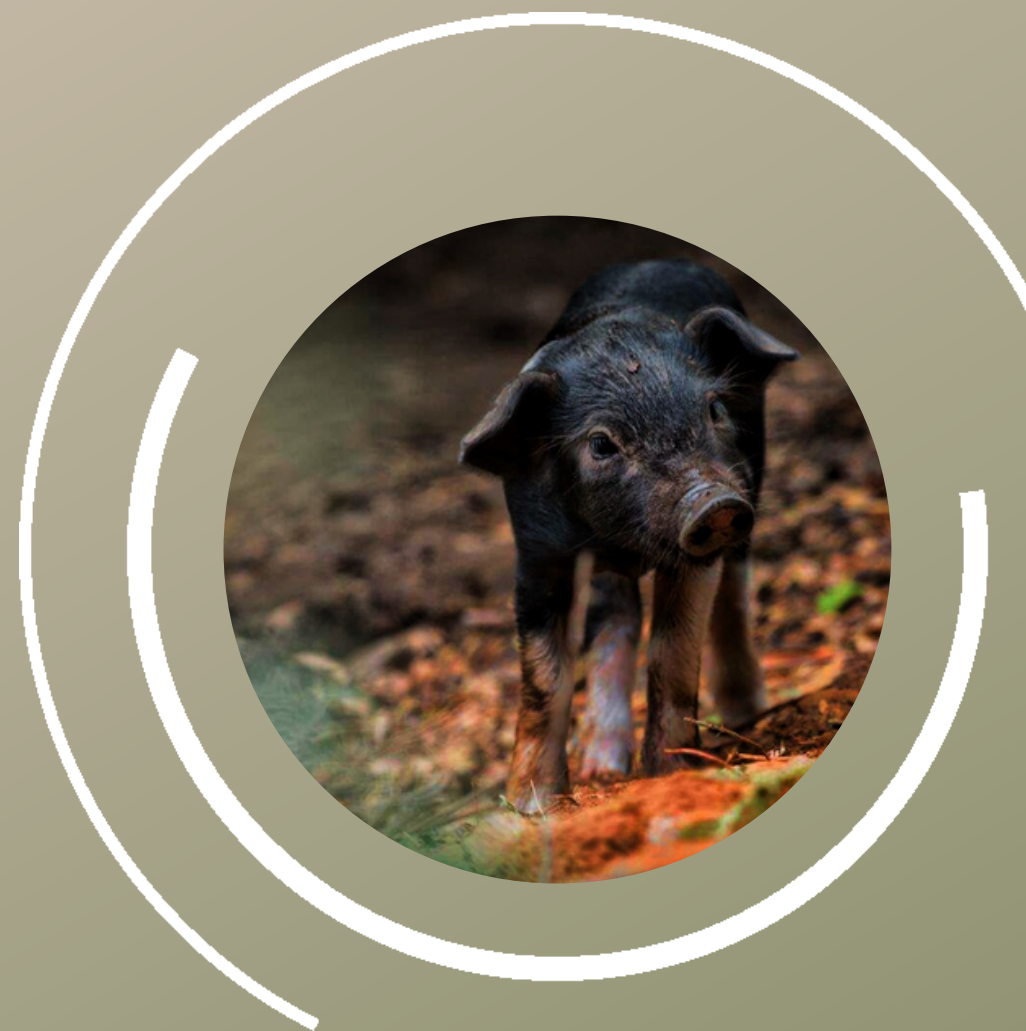




RESPECT DES ENGAGEMENTS

Sans respect de vos engagements, un remboursement vous sera demandé.

- Vous avez également l'obligation d'un suivi comptable de votre exploitation.
- Vous devez réaliser **AU MOINS 60%** des investissements prévus dans votre PE en année 4.
- Vous devez obtenir un revenu moyen agricole équivalent à 80% du SMIC en année 4.
- Vous devez justifier d'un revenu moyen agricole équivalent à un SMIC en année 5.
- Vous devez garder votre activité d'exploitant pendant les 5 ans.



14 ème édition JRIA - 2020/2021
www.deveniragriculteur.corsica

